

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 47 (2000)
Heft: 4

Artikel: Cordiale bienvenue à Soleure
Autor: Bucher, Ulrich
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cordiale bienvenue à Soleure



Mesdames
et Messieurs,

L'Association soleuroise pour la protection civile a le plaisir d'organiser l'assemblée suisse des délégués le 6 mai à Soleure.

La ville de Soleure ne s'appelle pas sans modestie la plus belle ville baroque de la Suisse.

Lors de la prochaine assemblée des délégués, vous pourrez juger vous-mêmes si cette appréciation est vraiment justifiée.

Le café d'accueil au «Höfli» de l'administration municipale, la partie statutaire dans la salle du Conseil d'Etat à l'Hôtel de Ville, le dîner au «Landhaus», au bord de l'Aar, la visite de la ville qui suivra, sous la conduite de guides compétents: voici de bonnes conditions organisationnelles qui promettent une journée fructueuse. La section soleuroise espère que dans ce cadre, l'assemblée pourra prendre le 6 mai 2000 de nombreuses décisions positives en vue de l'avenir de la protection de la population en général et de la protection civile en particulier. A travers le projet «Protection de la population», il faudra répondre prochainement à d'importantes questions.

C'est dans cette optique que l'Association soleuroise pour la protection civile vous souhaite une cordiale bienvenue.

Le président: Ulrich Bucher

46^e assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile (USPC) à Soleure

Mystères et merveilles d'une ville et d'un canton

rei. Lorsque les délégués de l'USPC siégeront le 6 mai à Soleure, ils mettront les pieds sur un sol marqué par l'histoire. Elle qui compte parmi les plus vieilles villes suisses, Soleure doit son nom à la dénomination gallo-romaine «Salodurum». Le plus ancien monument de la ville de Soleure, la Tour Rouge, porte en latin l'épitaphe «Aucune ville gauloise n'est plus ancienne que Soleure, à l'exception de la ville de Trier dont on dit que je suis la sœur».

Si l'on s'appuyait sur les résultats d'une antique recherche historique ailée, Soleure aurait été fondée par le héros légendaire Salodor, dont le compagnon Trébeta fit construire, à la même époque, la ville de Trier, au bord de la Moselle. Il y a des siècles, on a cru sans hésiter que les deux villes dataient du temps du patriarche Abraham, ce qui nous amène à 2000 ans avant notre ère. Au milieu du 16^e siècle, les Sages de la ville de Soleure firent frapper une pièce de monnaie portant l'épitaphe «Soleure, ville construite du temps d'Abraham».

La fondation reste un mystère

En réalité, on ne sait rien du fondateur de Soleure et il n'existe aucun acte de fondation. On sait cependant que Soleure fut, au temps des Romains déjà, un village où l'on s'arrêtait pour échanger les chevaux. Après l'an 300, cette localité devint même un Castrum, c'est-à-dire une place fortifiée, qualité qu'elle avait encore durant les migrations impétueuses qui suivirent. Une chose reste cependant sûre. Soleure est plus ancienne que Berne, sa voisine, que fonda le duc de Zähringen en 1191. On sait qu'en 1033 déjà, l'empereur allemand Konrad II visita la ville de Soleure, qui semble avoir joui déjà alors d'une renommée importante.

C'est la ville qui a formé le canton

Au début, il n'y avait que la ville. Ce n'est que dans l'espace de deux siècles, de 1344 à 1532, que le territoire des sujets de la ville se mit à former le canton. L'acquisition de tout règne et de tout droit résulte d'une

procédure passionnante et compliquée. Pour commencer, Soleure entra petit à petit en possession de la partie supérieure du canton actuel. Ensuite, la ville s'étendit en aval de l'Aar et, avec précaution, elle s'assura aussi certains droits dans le Jura. Les Soleurois ont connu quelques confrontations avec les Bernois et les Bâlois. Cependant, en 1415, lorsque les Confédérés conquirent l'Argovie, les Soleurois combattaient aux côtés des Bernois. A part quelques petits avantages négociés, le profit resta cependant maigre. En 1426, Olten revint à Soleure, un gage fourni par l'évêque de Bâle. A partir de 1460, Soleure fit sur le Jura des attaques brusquées, énergiques et empreintes des buts fixés. Depuis 1482, elle réalisa ses premières conquêtes dans le «Schwarzbubenland» et ses terres s'élargirent encore après les guerres de Souabe.

Nous savons donc maintenant pourquoi, d'entre tous les cantons suisses, Soleure présente son territoire dans la forme la plus impossible. Trois enclaves, Steinhof, Kleinlützel et Hofstetten, complètent cette image déchiquetée.

Soleure et le chiffre onze

Le canton de Soleure compte aujourd'hui 250 000 habitants alors que la ville en compte à peine 16 000. Malgré tout, la ville de Soleure jouit d'un rayonnement suffisant, ce qui s'explique par le fait que depuis 1828, elle est la résidence de l'évêque de Bâle. Le patrimoine de Soleure est riche. Les édifices sacrés jouissent d'une importance européenne. Nous pensons ici à la Cathédrale de St-Urs et à l'église des Jésuites. En outre, on y trouve des résidences de patriciens, des maisons bourgeoises coquettes, des ouvrages forts et menaçants, de belles fontaines ornées de statues et l'imposant «Landhaus». Si l'on demande à un indigène ce que signifie le chiffre onze, qui est sacré à Soleure, on apprendra que cette ville fut le onzième canton reçu dans la Confédération suisse et que dans la ville, à peu près tout se présente par onze exemplaires: onze églises et chapelles, onze fontaines historiques, onze tours. Qui va s'étonner maintenant si la Cathédrale de St-Urs possède onze autels et onze cloches alors que l'escalier im-